tellco

Tellco pkPRO 2019

Rapport de gestion

Table des matières

Avant-propos du président 4

Chiffres-clés 6

Bilan 7

Compte de résultat 9

Annexe 14

1 Bases et organisation 14
2 Membres actifs et bénéficiaires de rente 17
3 Réalisation du but de prévoyance 19
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité 20
5 Risques actuariels, couverture des risques et taux de couverture 20
Bilan actuariel 25
6 Explication des placements et du résultat net 26
7 Explication des autres postes du bilan et du compte de résultats 33
8 Directives de l'autorité de surveillance 34
9 Autres informations concernant à la situation financière 34
10 Evénements survenus postérieurement à l'établissement du bilan..... 34
Rapport de l'organe de révision 36
Impressum 38

Avant-propos du président

Madame, Monsieur,
La dernière décennie a été exceptionnellement mouvementée. En témoigne cette sélection non exhaustive d'événements:

2010 – le tremblement de terre en Haïti, une catastrophe humanitaire qui a causé la mort de centaines de milliers de personnes.

2010 – la quasi-faillite de l'Etat grec.

2011 – un tsunami sur les côtes japonaises, suivi de la fusion des réacteurs à Fukushima.

2012 – la remise en question de notre perception de la sphère privée; Assange et Snowden démontrent que des autorités d'Etat aussi pénètrent de façon systématique et généralisée dans nos sphères privées.

2015 – nouveau point culminant de la crise migratoire en cours depuis des années en Europe, avec l'arrivée sur le continent de centaines de milliers de personnes par la route des Balkans et la Méditerranée; une catastrophe humanitaire sans fin.

2015 – notre banque nationale supprime le taux plancher pour l'euro – la Suisse fait une nouvelle fois face à un choc du franc.

2016, 2017, 2018, 2019 – crise bancaire, élections politiques dans des conditions problématiques, Brexit, etc.

De manière générale, le rôle de leader de l'Occident est remis en cause en raison de faiblesses internes propres et de l'émergence de nouvelles grandes puissances comme la Chine qui ne sont plus prêtes à obéir à des injonctions de l'étranger. Des certitudes qui semblaient acquises depuis des décennies s'effondrent.

Nos économies nationales sont soumises depuis des années à des «stress tests» permanents. Les taux d'intérêt négatifs, la pénurie de placements, l'endettement des Etats et des ménages et le vieillissement de la société ne sont que quelques-uns des défis de notre temps.

Une trêve politique
Le développement du deuxième pilier a été nettement moins mouvementé. L'électorat suisse a refusé deux projets de révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Des réformes qui seraient urgentes n'ont pas lieu. C'est ainsi que rémunération minimale et taux de conversion restent des questions politiques au lieu d'être des grandeurs mathématiques. Il en va de même pour l'AVS: depuis des années, il n'est plus possible là non plus d'effectuer les réformes nécessaires. Si les premier et deuxième piliers ne sont pas soumis très rapidement à un remaniement profond, le modèle gagnant suisse des trois piliers sera en danger.

Des bases financières solides
Il est d'autant plus remarquable que la prévoyance professionnelle fonctionne aussi bien: l'initiative personnelle et une action responsable permettent ici de compenser en partie les manquements de la politique. La Tellco pkPRO aussi a fait preuve de prévoyance: au cours des dernières années, le conseil de fondation a abaissé le taux de conversion et le taux d'intérêt technique. Et il reste fidèle à sa stratégie de placement conservatrice. Ce sont des éléments de stabilité importants. Le conseil de fondation poursuivra sur cette voie synonyme de succès.

Une croissance solide
Nos clientes et clients en sont manifestement convaincus. La Tellco pkPRO enregistre une croissance solide et durable. Depuis 2010, le nombre d'entreprises affiliées est ainsi passé de 5'300 à 8'600, le nombre de bénéficiaires de 31'000 à 80'000 et le capital de prévoyance de CHF 1,7 milliard à CHF 2,9 milliards. Une évolution supérieure à la moyenne du deuxième pilier.

Des perspectives positives
Toutes les entreprises affiliées profitent de cette croissance. Les primes de risque ainsi que les frais de gestion par personne ont nettement baissé. Nous clôturons donc une décennie riche en événements sur des perspectives positives: une gestion compétente et une stratégie de placement solide, le nombre croissant d'assurés et des clientes et clients satisfaits sont la base sur laquelle nous construisons et qui nous permettra de passer d'autres étapes importantes pour conforter notre succès à l'avenir. Citons par exemple la numérisation et l'extension de nos prestations en fonction des besoins des clients. Ou encore une transparence encore renforcée. Nous pourrons ainsi satisfaire de façon exemplaire aux dispositions légales relatives aux actes juridiques passés avec des personnes proches et aux dispositifs réglementaires qui en découlent comme les appels d'offres pour les contrats de fondations collectives.

Nous remercions toutes les organisations membres et les entreprises qui nous sont affiliées! Votre confiance constitue le socle de notre travail quotidien.

Cordiales salutations,

Peter Hofmann
Président du conseil de fondation

Chiffres-clés

	2019 CHF 1'000	2018 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations brutes	328'272	304'500	7.8
> dont cotisations d'épargne et cotisations unitaires	264'424	243'040	8.8
> dont cotisations de risque et pour frais administratifs	63'848	61'460	3.9
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'135'187	1'900'656	12.3
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	675'345	604'906	11.6
Prestations de retraite	43'777	36'650	19.4
Provisions techniques	49'627	40'779	21.7
> dont provision selon l'art. 17 de la LFLP	142	130	9.2
> dont provision pour la prestation de sortie minimale LPP	140	131	6.9
> dont provision pour le taux de conversion	47'089	38'262	23.1
> dont réserve pour les sinistres tardifs	2'256	2'256	0.0
Découvert / Excédent de couverture	119'235	- 40'091	- 397.4
Somme du bilan	3'331'858	2'895'070	15.1
Autres données			
Taux de couverture de la Fondation	104.2 %	98.4 %	5.8
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	105.0 %	99.4 %	5.6
Entreprises affiliées	8'641	8'301	4.1
Personnes assurées	77'108	74'342	3.7
Bénéficiaires de rente (nombre de rentes)	3'476	3'005	15.7
Cas d'invalidité réassurés en suspens	813	769	6.0
Rendement des placements de capitaux	7.38 %	- 1.83 %	
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.00 %	1.00 %	
Taux d'intérêt technique	**1.75 %**	**1.75 %**	

Bilan

Actifs	Annexe	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF	Evolution en %
Placements		**3'329'749'493**	**2'892'736'036**	**15.1**
Placements sur le marché monétaire	6.4.1	296'542'237	148'906'198	99.1
Créances contre employeurs	6.8.1	46'701'690	44'594'792	4.7
Créances contre des tiers		2'303'381	3'098'183	- 25.7
Prêts hypothécaires		87'426'781	50'604'521	72.8
Obligations Suisse et étranger en CHF	6.4.2	158'579'976	192'502'178	- 17.6
Obligations internationales en monnaies étrangères	6.4.2	273'358'636	135'561'175	101.6
Obligations convertibles	6.4.3	–	121'799'153	- 100.0
Actions Suisse	6.4.4	376'264'104	278'677'313	35.0
Actions internationales	6.4.4	437'103'390	303'820'095	43.9
Placements alternatifs	6.4	671'006'521	674'190'803	- 0.5
Immobilier Suisse	6.4.5	980'462'777	938'981'625	4.4
Compte de régularisation de l'actif		**1'729'171**	**1'932'946**	**- 10.5**
Actifs des contrats d'assurance		**379'399**	**401'449**	**- 5.5**
Total des actifs		**3'331'858'063**	**2'895'070'431**	**15.1**

Bilan

Passifs	Annexe	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF	Evolution en %
Dettes		**280'690'324**	**318'574'455**	**- 11.9**
Dettes issues de prestations de libre passage et de rentes		205'154'287	186'929'979	9.7
Capitaux reçus en faveur des œuvres de prévoyance		49'499'155	109'591'023	- 54.8
Dettes banques / assurances		2'970'900	–	–
Autres dettes		23'065'982	22'053'453	4.6
Compte de régularisation du passif		**18'084'558**	**18'985'276**	**- 4.7**
Réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	**27'327'527**	**24'043'141**	**13.7**
Provisions non techniques		**825'000**	**985'000**	**- 16.2**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		**2'860'538'222**	**2'546'743'075**	**12.3**
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	2'135'186'841	1'900'656'289	12.3
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	675'344'979	604'906'364	11.6
Passifs issus de contrats d'assurance	5.2	379'399	401'449	- 5.5
Provisions techniques	5.6	49'627'003	40'778'973	21.7
Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	6.3	**119'235'104**	–	**100.0**
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	6.3	**11'909'226**	**12'836'422**	**- 7.2**
Fortune libre des œuvres de prévoyance		**13'248'102**	**12'996'454**	**1.9**
Dotation en capital de la Fondation, fortune libre de la Fondation, découvert de la Fondation		–	**- 40'093'392**	**100.0**
Situation en début de période		- 40'093'392	–	100.0
Excédent de revenus / de charges		40'093'392	- 40'093'392	200.0
Total du passif		**3'331'858'063**	**2'895'070'431**	**15.1**

Compte de résultat

	Annexe	2019 CHF	2018 CHF	Evolution en %
Cotisations et apports ordinaires		**354'133'041**	**327'219'271**	**8.2**
Cotisations des salariés	3.2	156'723'607	145'303'662	7.9
Cotisations des employeurs	3.2	171'548'264	159'195'771	7.8
Prélèvement sur les réserves de contributions de l'employeur pour le financement des cotisations	6.8.2	- 5'526'528	- 3'310'998	- 66.9
Dissolution / Constitution de ducroire sur comptes de prime	6.8.1	- 740'000	100'000	- 840.0
Rachats et versements uniques	5.3	20'031'383	18'483'051	8.4
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	10'866'017	6'557'712	65.7
Apports au capital d'épargne (en provenance de la fortune libre des œuvres de prévoyance)		1'230'298	890'073	38.2
Prestations d'entrée		**468'541'710**	**291'476'991**	**60.7**
Apports de libre passage	5.3	417'701'566	276'309'670	51.2
Apports pour la reprise d'effectifs d'assurés				
> Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	42'995'239	10'385'126	314.0
> Provisions techniques		–	–	–
Versement divorce / remboursement divorce	5.3	7'844'905	4'782'195	64.0
Apports de cotisations et prestations d'entrée		**822'674'751**	**618'696'262**	**33.0**
Prestations réglementaires		**- 88'188'063**	**- 70'919'621**	**- 24.3**
Rentes de vieillesse		- 29'571'259	- 23'771'391	- 24.4
Rentes de survivants		- 5'012'789	- 4'442'842	- 12.8
Rentes d'invalidité		- 9'192'688	- 8'435'244	- 9.0
Prestations au décès et invalidité sous forme de capital		- 7'518'870	- 6'036'311	- 24.6
Prestations de retraite sous forme de capital		- 36'892'457	- 28'233'833	- 30.7
Prestations de sortie		**- 430'755'198**	**- 397'999'569**	**- 8.2**
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	- 419'802'797	- 385'449'814	- 8.9
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective				
> Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	57'724	- 4'152'548	101.4
> Provisions techniques		- 805'719	- 1'019'772	21.0
> Versements aux réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	- 2'288'678	- 239'368	- 856.1
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	5.3	- 7'915'728	- 7'138'067	- 10.9
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		**- 518'943'261**	**- 468'919'190**	**- 10.7**

Compte de résultat

	Annexe	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF	Evolution en %
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution		**- 317'031'092**	**- 143'536'229**	**- 120.9**
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	- 215'859'164	- 50'824'825	- 324.7
Rémunération du capital d'épargne	5.3	- 18'661'951	- 16'995'182	- 9.8
Dissolution du capital de prévoyance des rentiers	5.5	- 70'438'614	- 91'587'585	23.1
Dissolution / constitution de provisions techniques	5.6	- 8'969'507	18'799'158	- 147.7
Charges / produits de liquidation partielle		- 51'046	4'785	- 1'166.8
Dissolution / constitution de réserves de cotisation employeur	6.8.2	- 3'050'810	- 2'932'580	- 4.0
Produit des prestations d'assurance		**24'425'818**	**18'308'491**	**33.4**
Participations aux excédents	5.1	–	4'142	- 100.0
Prestations d'assurance	5.2	24'425'818	18'304'349	33.4
Charges d'assurance		**- 29'484'501**	**- 36'123'887**	**18.4**
Primes d'assurance				
> de risque	3.2	- 25'590'981	- 30'374'206	15.7
> de frais	3.2	- 1'501'284	- 3'875'681	61.3
Cotisations au fonds de garantie	3.2	- 2'392'236	- 1'874'000	- 27.7
Résultat net de l'activité d'assurance		**- 18'358'285**	**- 11'574'553**	**- 58.6**

Compte de résultat

	Annexe	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF	Evolution en %
Résultat net des placements de la fortune	6.7	**205'165'198**	**-60'965'410**	**436.5**
Intérêts perçus sur les versem. des assureurs précédents		154'764	44'298	249.4
Intérêts payés sur les prestations de libre passage		-3'152'849	-2'588'682	-21.8
Intérêts sur créances / Engagements à l'égard de l'employeur	6.8.1	192'961	256'884	-24.9
Intérêts sur créances / Engagements à l'égard de tiers		7'038	326'060	-97.8
Intérêts sur les réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	-233'575	-225'495	-3.6
Intérêts sur prêts hypothécaires employeur		–	–	–
Intérêts sur prêts hypothécaires		1'212'083	527'892	129.6
Résultat net des placements sur le marché monétaire		-500'294	-1'172'326	57.3
Résultat net des Obligations Suisse et étranger en CHF		7'599'694	603'883	1'158.5
Résultat net des Oblig. intern. en monnaies étrangères		952'714	-3'550'050	126.8
Résultat net des Obligations convertibles		2'707'293	-10'252'109	126.4
Résultat net des Actions Suisse		84'360'322	-30'224'585	379.1
Résultat net des Actions internationales		75'995'908	-30'214'426	351.5
Résultat net des placements alternatifs		32'303'400	14'661'952	120.3
Résultat net de l'Immobilier Suisse		38'245'981	39'185'049	-2.4
Frais de gestion de la fortune	6.7.1	-34'680'242	-38'343'755	9.6
Autres produits		**801'176**	**706'520**	**13.4**
Produits sur prestations fournies		708'002	629'910	12.4
Autres produits		93'174	76'610	21.6
Autres charges		**-9'449**	**-1'212**	**-679.6**
Frais d'administration		**-29'062'784**	**-25'465'798**	**-14.1**
Frais généraux d'administration		-13'955'062	-12'898'259	-8.2
Bureau de révision et experts en prévoyance prof.		-186'589	-165'878	-12.5
Autorité de surveillance		-38'359	-39'137	2.0
Frais de marketing et de publicité		-7'057'254	-4'727'532	-49.3
Frais de courtage		-7'825'520	-7'634'992	-2.5
Excédent de charges / de revenus avant intérêts sur fonds libres Œuvres de prévoyance		**158'535'856**	**-97'300'453**	**262.9**
Intérêts fortune libre des œuvres de prévoyance		-134'555	-129'115	-4.2
Excédent de charges / de revenus avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		**158'401'301**	**-97'429'568**	**262.6**
Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur de la fondation	6.3	-119'235'104	56'256'642	-311.9
Constitution / dissolution de réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	6.3	927'195	1'079'534	-14.1
Excédent de charges / de revenus		**40'093'392**	**-40'093'392**	**200.0**

Ann-
exe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Tellco pkPRO est une fondation de droit privé, conformément aux articles 80 et suivants du CC, à l'art. 331 du CO et à l'art. 48 alinéa 2 de la LPP, dotée d'une personnalité juridique et inscrite au registre du commerce sous le numéro CH-109.924.595. Elle assure les salariés et les employeurs des sociétés affiliées, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Tellco pkPRO est notamment soumise aux dispositions de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro SZ 69. Conformément à l'art. 57 de la LPP, la Tellco pkPRO est affiliée au fonds de garantie LPP et lui verse des cotisations, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le fonds de garantie LPP (OFG).

1.3 Actes et règlements

Les actes et les règlements suivants régissent les activités de la Tellco pkPRO durant l'exercice sous revue:

Dénomination	Date de la dernière modification	Entrée en vigueur
Acte de fondation	05.07.2018	15.11.2018
Conditions générales de la Fondation	05.07.2018	15.11.2018
Règlement de prévoyance	17.10.2019	18.10.2019
Règlement concernant les frais	03.07.2019	03.07.2019
Règlement sur les dispositions techniques et relatif à l'utilisation des excédents	05.07.2018	15.11.2018
Règlement relatif aux placements	05.07.2018	15.11.2018
Règlement de liquidation partielle de la Fondation ou d'œuvres de prévoyance	08.08.2018	15.11.2018
Règlement d'organisation	05.07.2018	15.11.2018

1.4 Organe paritaire de gestion / droits à signature

Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation de la Tellco pkPRO est composé de six membres (trois représentants / représentantes des salariés et trois des employeurs). Il constitue l'organe de gestion stratégique de la Tellco pkPRO. Il exerce au plus haut niveau la direction, la surveillance et le contrôle de la gestion de la Tellco pkPRO. Les membres du Conseil de fondation signent collectivement à deux.

La durée du mandat du Conseil de fondation est fixée à cinq ans. Des réélections sont possibles.
Au jour de référence, le Conseil de fondation se compose des membres suivants:

Prénom, nom, lieu	Durée du mandat
Peter Hofmann, Genève (Président) (représentant des salariés)	01.06.2005 – 31.12.2024
Thomas Kopp, Lucerne (Vice-président) (représentant des employeurs)	01.01.2010 – 31.12.2024
Daniel Andermatt, Holzhäusern (représentant des salariés)	01.01.2016 – 31.12.2024
Michael Dean Head, Ballwil (représentant des salariés)	01.06.2005 – 31.12.2024
Pierre Christen, Veyrier (représentant des employeurs)	01.01.2016 – 31.12.2024
Hansjörg Wehrli, Chur (représentant des employeurs)	01.01.2011 – 31.12.2024

1.5 Direction
La gestion est déléguée à Tellco SA.

Les collaborateurs des entreprises mandatées signent collectivement à deux avec procuration ou faculté d'agir en tant que mandataire commercial.

1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance
Expert en prévoyance professionnelle
L'expert agréé en prévoyance professionnelle, conformément à l'art. 53, alinéa 2 de la LPP, est la société DIPEKA SA, Zurich. Elle vérifie régulièrement la capacité de la Tellco pkPRO à satisfaire à tout moment à ses engagements ainsi que la conformité de ses dispositions actuarielles avec la législation. Le conseil de fondation a choisi la société DIPEKA AG, Zurich, comme expert en prévoyance professionnelle pour l'exercice 2019. Le responsable du mandat est Urs Burch.

Organe de révision
La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) impose la mise en place d'un organe de contrôle indépendant qui contrôle chaque année la conformité des comptes annuels et du rapport de gestion par rapport à la législation et à d'autres prescriptions. Le Conseil de Fondation a choisi la société Ernst & Young SA, sise à Zurich, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2019. Le responsable de la révision est Patrik Schaller.

Autorité de surveillance
La Tellco pkPRO est soumise au contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht – ZBSA) qui vérifie notamment la conformité des dispositions réglementaires de la caisse de pension avec les prescriptions légales.

Gestion de la fortune
Le gestionnaire de fortune de la Tellco pkPRO est Tellco SA, Schwyz, une banque soumise au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) selon la loi du 8 novembre 1934 sur les banques.

Etablissement dépositaire
L'établissement dépositaire de la Tellco pkPRO est la société Tellco SA, basée à Schwyz.

Marketing et distribution
La société Tellco SA, basée à Schwyz, est chargée du marketing et de la distribution des prestations de services de la Tellco pkPRO.

Administration et gestion
La société Tellco SA, basée à Schwyz, est chargée de l'administration et de la gestion.

1.7 Entreprises affiliées
Le nombre d'entreprises affiliées a évolué comme suit:

	2019	2018
Situation au 1er janvier	8'301	7'984
Nouvelles entreprises affiliées	1'300	1'030
Contrats d'affiliation résiliés	- 960	- 713
> dont résiliations consécutives à une cessation d'activité	- 68	- 68
> dont résiliations consécutives au non-paiement des primes	- 180	- 213
> dont résiliations consécutives à une faillite ou à une liquidation	- 21	- 16
> dont résiliations consécutives à un changement d'institution de prévoyance	- 130	- 86
> dont résiliations sans collaborateurs à assurer	- 561	- 325
> dont résiliations pour d'autres motifs	–	- 5
Situation au 31 décembre	**8'641**	**8'301**

2 Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assurés actifs

Le nombre d'assurés a connu l'évolution suivante:

	2019	2018	Evolution en %
Situation au 1er janvier	74'342	67'325	10.4
Entrées	79'184	73'283	8.1
Sorties	- 75'457	- 65'322	15.5
Départs à la retraite	- 695	- 697	- 0.3
Transfert de cas d'invalidité	- 223	- 214	4.2
Décès	- 43	- 33	30.3
Situation au 31 décembre	**77'108**	**74'342**	**3.7**

Le taux de variation élevé des entrées et des sorties par rapport à l'effectif total est imputable aux fluctuations liées à l'activité des entreprises affiliées à la Tellco pkPRO spécialisées dans le placement de personnel.

Ages	Hommes	Femmes	Total
moins de 25 ans	5'147	1'918	7'065
de 25 à 34 ans	14'852	6'154	21'006
de 35 à 44 ans	14'522	5'825	20'347
de 45 à 54 ans	12'590	5'749	18'339
de 55 à 65 ans (64 pour les femmes)	6'784	3'456	10'240
plus de 65 ans (femmes: plus de 64 ans)	80	31	111
Total	**53'975**	**23'133**	**77'108**

Age moyen des assurés	31.12.2019	31.12.2018
Hommes	40.3	40.0
Femmes	41.2	40.8

2.2 Evolution des cas d'invalidité réassurés en suspens

	2019	2018
Situation au 31 décembre	**813**	**769**

2.3 Bénéficiaires de rente

	Rentes d'invalidité	Rentes de vieillesse	Rentes de partenaire	Rentes pour enfant	Total
Situation au 1er janvier 2019	709	1'571	319	406	3'005
Nouvelles rentes	155	304	74	156	689
> dont reprises ou découlant de contrats d'assurance	48	136	41	18	243
Départs à la retraite de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	-48				-48
Réactivation de bénéficiaires de rente d'invalidité	-14				-14
Transfert d'effectifs de rentiers					0
Echéances de rentes pour enfant				-85	-85
Cas de décès, échéance de rentes-pont	-11	-43	-17		-71
Situation au 31 décembre 2019	**791**	**1'832**	**376**	**477**	**3'476**

2.4 Bénéficiaires de rente de contrats d'assurance

	31.12.2019	31.12.2018
Rentes d'invalidité	3	3
Rentes de partenaire	1	1
Total	**4**	**4**

3 Réalisation du but de prévoyance

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les œuvres de prévoyance disposent d'un ou de plusieurs plans de prévoyance individuels définis selon la LPP en primauté de cotisations. Les prestations de risque sont définies en fonction de l'avoir de vieillesse projeté ou en pourcentage du salaire assuré (avec ou sans coordination).

3.2 Financement, affectation des cotisations

Les cotisations servant à financer les plans de prévoyance sont définies en pourcentage du salaire assuré ou en pourcentage des coûts effectifs. Les primes de risque sont déterminées selon le tarif de réassurance du risque. Les contributions aux frais administratifs et aux coûts liés au risque financent les primes d'assurance, le fonds de garantie, la provision pour le taux de conversion et les frais administratifs. L'employeur prend en charge au minimum 50 % du total des cotisations.

Recettes (cotisations)	**2019 CHF 1'000**	**2018 CHF 1'000**	**Evolution en %**
Cotisations des salariés	156'723	145'304	7.9
Cotisations des employeurs	171'548	159'195	7.8
Dissolution / libéralités pour ducroire sur comptes de prime	- 740	100	- 840.0
Total des recettes	**327'531**	**304'599**	**7.5**
Charges (affectation)			
Bonifications de vieillesse	263'024	241'904	8.7
Primes d'assurance	27'092	34'250	- 20.9
Cotisations au fonds de garantie	2'392	1'874	27.6
Frais d'administration	29'063	25'466	14.1
Total des charges	**321'571**	**303'494**	**6.0**
Solde	**5'960**	**1'105**	**439.4**

3.3 Adaptation de rentes

Lors de sa séance du 13 décembre 2019, le conseil de fondation a décidé de ne pas augmenter les rentes en cours.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité

4.1 Confirmation concernant la comptabilisation selon Swiss GAAP RPC 26

La présentation et l'évaluation des comptes annuels respectent la directive no 26 adoptée par la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Les comptes annuels sont conformes aux dispositions des lois spéciales de la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et principes d'évaluation

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation ont lieu conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et à celles des ordonnances applicables (en particulier l'OPP 2 et la recommandation Swiss GAAP RPC 26).

Les titres et les devises sont évalués conformément aux cours du marché. L'évaluation des obligations de caisse, des hypothèques et des prêts s'effectue à la valeur nominale. Les placements directs en immeubles sont évalués à la valeur du marché. Les biens immobiliers sont évalués annuellement au moyen de la méthode DCF (Discounted Cash Flow), et dans des cas exceptionnels à la valeur d'acquisition diminuée le cas échéant de corrections de valeur. Les placements alternatifs sont évalués au dernier prix du marché disponible. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères ont été convertis à la date de référence; les frais et les revenus l'ont été au cours du jour.

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et d'établissement des comptes

Aucune modification des principes en matière d'évaluation, de comptabilisation ou d'établissement des comptes n'est intervenue par rapport aux comptes annuels de 2018.

5 Risques actuariels, couverture des risques et taux de couverture

5.1 Type de couverture du risque, réassurance

La Tellco pkPRO est une caisse de pension semi-autonome. Les risques invalidité et décès sont réassurés par la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA (la Mobilière). Depuis le 1er janvier 2005, les provisions constituées par la Mobilière pour les cas de prestations définitifs sont cédées à la Tellco pkPRO, qui s'occupe ensuite de la gestion de ces derniers. A compter du 1er janvier 2010, il a été conclu avec la Mobilière un contrat prévoyant des primes nettes.

En 2019, la Tellco pkPRO n'a pas reçu de participation aux excédents des contrats d'assurance.

5.2 Explications relatives aux actifs et passifs des contrats d'assurance

Il s'agit de capitaux de couverture auprès de la société d'assurance ZURICH.

5.3 Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs

Le tableau suivant présente l'évolution des capitaux de prévoyance des assurés:

	2019 CHF 1'000	2018 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1er janvier	1'900'656	1'832'834	3.7
Bonifications de vieillesse	263'024	241'904	8.7
Bonifications de vieillesse exonérées de primes	8'024	7'330	9.5
Rachats et versements uniques	20'032	18'483	8.4
Apports de libre passage	417'701	276'309	51.2
Apports de libre passage de GENERALI	–	70	- 100.0
Versements sur fortune libre et réserves de contributions de l'employeur	1'230	965	27.5
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL / divorce	7'845	4'782	64.1
Prestations de libre passage / Résiliations de contrats	- 419'636	- 385'436	8.9
Charges par suite de liquidation partielle	5	–	–
Prestations en capital à la retraite	- 36'892	- 28'234	30.7
Transfert au capital de prévoyance des bénéficiaires de rente (départs à la retraite)	- 32'046	- 74'495	- 57.0
Transfert au capital de prévoyance des bénéficiaires de rente (décès)	- 5'524	- 3'737	47.8
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	- 7'916	- 7'138	10.9
Rémunération du capital d'épargne	18'662	16'995	9.8
Divers	22	24	- 8.3
Situation au 31 décembre	**2'135'187**	**1'900'656**	**12.3**
Nombre de comptes d'épargne d'assurés actifs	70'340	67'358	4.4
Nombre de comptes d'épargne d'assurés invalides et bénéficiaires de rente d'invalidité	1'458	1'296	12.5

Au cours de l'année 2019, l'épargne a été rémunérée provisoirement au taux de 1 %. Lors de sa séance du 13 décembre 2019, le conseil de fondation a décidé de fixer le taux d'intérêt définitif à 1 %, conformément au règlement régissant les dispositions techniques et relatif à l'utilisation des excédents, attendu que le taux de couverture anticipé au 31 décembre 2019 était supérieur à 104 %.

La rémunération des avoirs de vieillesse LPP au sein du compte-témoin s'est effectuée au taux minimum LPP de 1 %.

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes - témoin)

La Tellco pkPRO gère les avoirs de vieillesse prévus par la loi en vertu des dispositions de la LPP en tant que comptes - témoin. L'exécution des prestations minimales prescrites par la LPP est ainsi garantie dans tous les cas. Les avoirs de vieillesse selon la LPP sont compris dans les positions ci-dessous:

	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000	Evolution en %
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'407'084	1'267'621	11.0
Passifs issus de contrats d'assurance	–	–	–
	1'407'084	**1'267'621**	**11.0**

5.5 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

Depuis le 31 décembre 2017, la Tellco pkPRO inscrit ses engagements de rente au bilan en utilisant les bases techniques LPP 2015, avec un taux d'intérêt technique de 1.75%.

Pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie et anticiper la modification des bases, une provision pour longévité de 2% a été intégrée dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente.

	2019 CHF 1'000	2018 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1er janvier	604'906	513'319	17.8
Reprise d'effectifs de rentiers	42'995	10'385	314.0
Transfert d'effectifs de rentiers	58	- 4'153	- 101.4
Prestations d'assurance	19'880	13'844	43.6
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (départs à la retraite)	32'046	74'495	- 57.0
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (décès)	5'524	3'737	47.8
Prestations en capital	- 7'519	- 6'036	24.6
Versements de rentes	- 43'398	- 36'263	19.7
Exonération de primes sur bonifications de vieillesse	- 3'922	-3'352	17.0
A partir de la provision pour le taux de conversion	8'268	25'987	- 68.2
Constitution (ajustement actuariel)	16'507	12'943	27.5
Situation au 31 décembre	**675'345**	**604'906**	**11.6**

Durant l'année sous revue, aucun (exercice précédent: 22) bénéficiaire de rente n'a été transféré au sein d'une autre fondation.

5.6 Composition, évolution et explications des provisions techniques

	Annexe	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000	Evolution en %
Composition des provisions techniques				
Provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	142	130	9.2
Provision pour la prestation de sortie minimale selon LPP	5.6.2	140	131	6.9
Provision pour le taux de conversion	5.6.3	47'089	38'262	23.1
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.4	2'256	2'256	0.0
Total des provisions techniques		**49'627**	**40'779**	**21.7**
Evolution des provisions techniques				
Situation au 1er janvier		40'779	59'638	- 31.6
Prélèvement sur provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	12	- 29	- 141.4
Prélèvement sur la provision pour la prestation de sortie minimale LPP	5.6.2	9	- 22	- 140.9
Provision pour garantie du taux de conversion				
> Affectation ordinaire	5.6.3	17'095	7'179	138.1
> Pertes à la retraite	5.6.3	- 8'268	- 25'987	- 68.2
Provision pour réserves pour sinistres tardifs				
> Affectation	5.6.4	–	–	–
> Prélèvement d'autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.4	–	–	–
Situation au 31 décembre		**49'627**	**40'779**	**21.7**

Les provisions et réserves inscrites au bilan se fondent sur le «Règlement sur les dispositions techniques et relatif à l'utilisation des excédents», élaboré par le Conseil de fondation de la Tellco pkPRO, avec la participation de l'expert en caisse de pension.

5.6.1 Provisions selon l'art. 17 de la LFLP
Ces provisions représentent la différence entre la prestation légale de libre passage et le capital d'épargne accumulé.

5.6.2 Provisions pour la prestation de sortie minimale selon LPP
Par suite de la réduction de la rémunération des capitaux d'épargne selon le principe d'imputation, les capitaux d'épargne de 970 personnes assurées se situent en dessous du niveau de leur prestation de sortie du 31 décembre 2019. Etant donné qu'elles auraient droit en cas de sortie ou si un cas de prestation survenait à la prestation la plus élevée des deux, une provision a été constituée pour la différence.

5.6.3 Provisions pour le taux de conversion
Le taux de conversion réglementaire pour le calcul de la rente de vieillesse est trop élevé du point de vue actuariel. Il convient de constituer une provision pour les pertes escomptées.

Les pertes sur retraites ont diminué durant l'exercice sous revue, passant de CHF 26.0 millions à CHF 8.3 millions.

5.6.4 Autres réserves pour sinistres tardifs
Il s'agit du risque de sinistres tardifs de deux affiliations.

5.7 Expertise actuarielle
Résultats de la dernière expertise actuarielle Tello pkPRO est régulièrement examinée sur le plan actuariel par l'expert choisi pour la prévoyance professionnelle. Le dernier examen a eu lieu le 31 décembre 2019. Il a permis de constater un taux de couverture actuariel conforme à l'article 4 OPP 2 de 104.2 %.

Dans son rapport, l'expert en prévoyance professionnelle confirme les points suivants:
> le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées en date de référence sont adéquats;
> A la date de référence, la Fondation garanti qu'elle peut remplir ses engagements – sauf en cas de liquidation. Le découvert peut être qualifié de faible, car il peut être;
> les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales;
> les mesures prises afin de combler les risques actuariels sont suffisantes.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel
Les engagements de la Tellco pkPRO ont été calculés selon les principes et les directives techniques pour les experts en caisse de pension de l'Association Suisse des Actuaires et de la Chambre suisse des actuaires-conseils. Les bases actuarielles suivantes sont utilisées:

LPP 2015, tables périodiques (TP) 2016, à 1.75%, augmenté de 0.5% par an.

5.9 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2
Le taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2 résulte du rapport entre le capital de prévoyance disponible et le capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel (provisions actuarielles incluses).

Bilan actuariel

	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000	Evolution en %
Fortune de prévoyance disponible			
Actifs du bilan	3'331'858	2'895'070	15.1
Engagements du bilan	- 280'690	- 318'574	- 11.9
Compte de régularisation du passif	- 18'085	- 18'985	- 4.7
Réserves de contributions de l'employeur	- 27'328	- 24'043	13.7
Provisions non techniques	- 825	- 985	- 16.2
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	- 11'909	- 12'836	- 7.2
Fortune libre des œuvres de prévoyance	- 13'248	- 12'996	1.9
Fortune de prévoyance disponible totale	**2'979'773**	**2'506'651**	**18.9**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'135'187	1'900'656	12.3
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	675'345	604'906	11.6
Passifs issus de contrats d'assurance	379	402	- 5.5
Provisions techniques	49'627	40'779	21.7
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	**2'860'538**	**2'546'743**	**12.3**
Sur-couverture / découvert actuariel	**119'235**	**- 40'092**	**- 397.4**
Taux de couverture de la Fondation (= taux de couverture minimal des œuvres de prévoyance)	**104.2 %**	**98.4 %**	
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	**105.0 %**	**99.4 %**	

Taux de couverture des œuvres de prévoyance	**Nombre**	**Obligations de prévoyance CHF 1'000**
104.2 %	5'670	1'354'420
104.3 – 104.9 %	1'532	653'988
105.0 – 109.9 %	1'280	783'639
110.0 – 114.9 %	88	44'552
115.0 – 119.9 %	35	21'213
120.0 – 124.9 %	11	1'413
à partir de 125 %	25	1'313
Total	**8'641**	**2'860'538**

6 Explication relatives aux placements et du résultat net

Rétrospective

Pour les marchés financiers internationaux, l'année 2019 a été un millésime extraordinaire. Cela d'autant plus si on la considère dans le contexte du risque permanent d'escalade dans le conflit commercial entre les Etats-Unis et la Chine, des pourparlers chaotiques sur le Brexit et de la croissance toujours plus lente de l'économie mondiale. Fin 2018, les craintes de récession et l'intensification du conflit commercial avaient entraîné une véritable dégringolade des cours des actions. Le retournement de tendance a été apporté par la Réserve fédérale (Fed) à la fin du mois de décembre 2018 déjà avec son changement de politique monétaire: en lieu et place des deux hausses de taux attendues, la banque centrale a décidé d'abaisser en trois étapes ses taux directeurs de 75 points de base au total. Cette mesure a entraîné un net recul des rendements déjà très faibles des obligations et renforcé par là même la relative attractivité des marchés actions. Conséquence de ce changement de cap: la plus forte reprise des 20 dernières années en matière d'actions. Ainsi, l'indice boursier mondial MSCI AG World a augmenté de 24.5 % (en CHF). Le Swiss Performance Index a même pu progresser de 30.6 %, ce qui correspond à la meilleure année boursière depuis 2005. Quant à l'Europe, qui traverse pourtant une période de faiblesse structurelle, elle a également pu clôturer l'année avec un remarquable 23 % (indice Stoxx Europe 600). Avec 34.5 %, c'est la bourse technologique américaine qui a connu la plus forte hausse. Les pays émergents, les plus fortement touchés par le conflit commercial, ont également connu une augmentation de 16.7 %. Ces résultats ont outrepassé de loin l'ensemble des pronostics de la communauté des investisseurs en matière d'actions. L'environnement avantageux sur le plan monétaire et les risques géopolitiques ont également entraîné une hausse des cours des métaux précieux: le prix de l'once d'or a augmenté de 19 % pour atteindre USD 1'522.81.

En automne 2019, les acteurs des marchés des capitaux internationaux ont commencé à mettre un prix sur le risque de récession, raison pour laquelle les rendements des emprunts d'Etat à échéance longue ont recommencé à augmenter de manière perceptible après la forte descente du premier semestre 2019 depuis l'été. Ainsi, les gains de cours restent attrayants sur le plan des obligations, même si ce scénario ne va vraisemblablement pas se reproduire, ce qui devrait faire de l'année 2020 la deuxième année après 2013 présentant un Total Return négatif depuis 2008, tout au moins pour les obligations.

Bien que l'Allemagne ait pu éviter une «récession technique» au cours des derniers mois de l'année, l'industrie manufacturière s'est considérablement affaiblie dans la zone euro. Le ralentissement de l'économie allemande et la forte réduction des attentes en matière de taux (bien loin du taux cible de 2 % visé par la Banque centrale européenne, BCE) ont conduit à un assouplissement de la politique monétaire sous forme de rachats d'obligations. L'ensemble de ces facteurs ont entraîné des baisses des rendements en 2019.

Les prévisions de croissance des Etats-Unis pour l'année écoulée se situaient à 2.4 %, chiffre corroboré par les données actuellement disponibles. En 2018, l'économie américaine avait enregistré une croissance supérieure à 3 %. Depuis le début de l'année, le rendement des bons du Trésor américain à dix ans a connu une descente spectaculaire de plus de 120 points de base, atteignant le niveau plancher de 1.45 %. Le changement de cap est intervenu en fin d'année: les bons chiffres économiques, accompagnés par des nouvelles positives émanant du processus de négociation avec la Chine, ont contribué à la hausse des rendements des emprunts d'Etat américains. Les banquiers centraux américains se trouvent confortés dans leur position attentiste: d'après l'estimation du Federal Open Market Committee (FOMC), les investisseurs obligataires ont eu raison d'adopter une position d'attente.

Dans les trois principaux pays émergents, le tableau se présente de façon contrastée. Grâce à sa politique monétaire et fiscale incitative au cours de l'année écoulée, la Chine a enregistré une croissance économique de 6 %. En Inde en revanche, la croissance de l'économie a subi un affaiblissement malgré des baisses massives des taux de 135 points de base: le taux de croissance est de 5 %, malgré des prévisions supérieures à 7 %. L'endettement élevé des entreprises, les bilans tendus des banques et les difficultés traversées par le secteur bancaire parallèle ont étranglé la croissance. Au Brésil également, la conjoncture s'est montrée plus faible que prévu, avec tout juste 1 %, malgré trois baisses des taux directeurs de 150 points de base au total.

La Banque nationale suisse (BNS) a laissé ses taux inchangés et poursuit ainsi sa politique monétaire expansionniste. Concrètement, la banque centrale a maintenu à - 0.75 % son taux directeur ainsi que son taux sur les avoirs à vue, comme elle l'a annoncé dans le cadre de son dernier examen de la situation économique et monétaire. L'institution a souligné en outre qu'elle était prête à intervenir au besoin sur le marché des devises. Combinée aux taux négatifs, cette mesure aurait pour effet de réduire l'attractivité des placements en francs et, ainsi, les pressions haussières sur la devise nationale. En effet, la BNS considère toujours que le franc suisse est surévalué.

Perspectives

Osons une perspective, et tentons d'imaginer à quoi pourra bien ressembler cette nouvelle année. Les banques centrales sont toujours disposées à ne pas laisser le ralentissement mondial de la croissance se commuer en récession. En 2020, les mesures incitatives de politique monétaire devraient suffire à sortir l'économie mondiale du ralentissement et à la ramener sur un chemin de croissance un peu plus attrayant. En effet, aussi longtemps que les conflits commerciaux agiront comme des freins à la croissance, l'économie mondiale devra se contenter de chiffres de croissance plus faibles, également en raison du fait que tant la productivité et la démographie des pays développés que les mesures d'incitation des pays émergents laissent à désirer. Malgré les trois baisses de taux effectuées en 2019, la banque centrale américaine dispose d'une marge de manœuvre supplémentaire en matière de politique monétaire. Une fois cette marge de manœuvre épuisée, les mesures de politique fiscale gagneront en importance. D'une manière générale, la Fed demeure fidèle à sa position attentiste. De plus, les déclarations de la banque centrale indiquent qu'en cas de péjoration des perspectives économiques, il faut s'attendre à un soutien de politique monétaire de sa part, même si cela ne correspond pas au scénario de base. La récente amélioration des perspectives conjoncturelles, la conclusion d'un accord partiel dans le conflit commercial qui oppose les Etats-Unis et la Chine, de même que, selon toutes prévisions, la poursuite d'une politique monétaire généreuse par les principales banques centrales, devraient agir comme de puissants moteurs pour le marché actions, même si des revers sont toujours possibles à court terme.

Les indicateurs conjoncturels indiquent une pression inflationniste toujours faible dans la zone euro. C'est pourquoi une politique monétaire très accommodante sera nécessaire pendant une très longue période. En effet, l'économie a évolué en Europe de manière plus faible qu'escompté, avec une croissance se situant probablement entre 1 et 1.2 %. C'est la raison pour laquelle la BCE a repris son programme de rachats de titres pour une durée indéterminée. Les banquiers centraux du FOMC ont fait montre d'un peu plus d'optimisme pour l'économie aux Etats-Unis, avec des prévisions de croissance légèrement améliorées pour 2020. Majoritairement, l'on s'attend à des taux directeurs stables pour l'année à venir.

Le coronavirus aura une influence sur l'économie mondiale, en particulier en Chine. Le gouvernement chinois entend stimuler l'économie pour contrer les effets du coronavirus, de sorte qu'une croissance autour de 5 % peut être attendue pour 2020 également.

Placements alternatifs

Les placements dans le domaine de l'infrastructure (+10.8 %) et du Private Equity (+8.8 %) ont fourni une contribution positive: les prix des transactions atteignent des records dans ces catégories de placement, comme sur les marchés actions cotés. Le portefeuille de Hedge Funds, qui ne comporte que des stratégies indépendantes des marchés et ne présente pas de corrélation avec les marchés actions, a affiché un rendement de +2.6 %. Les stratégies Insurance Linked ont globalement gagné +3.6 %: il n'y a certes pas eu de gros événements climatiques concernant les assurances en 2019, mais les typhons Faxai et Hagibis ainsi que l'ouragan Dorian aux Etats-Unis ont faiblement impacté la performance. Les placements Private Debt mondiaux (+1.0 %) et les prêts aux PME suisses (+2.2 %) ont également clôturé l'année dans le vert.

6.1 Organisation de l'activité de placements, Règlement relatif aux placements

Le règlement de placement date du 5 juillet 2018. La gestion de fortune et la gestion immobilière sont assurées par Tellco SA, Schwyz. L'établissement dépositaire des placements en titres est Tellco SA, Schwyz. Le contrôle de gestion des investissements est assuré par Kottmann Advisory SA, Zurich. Dans le domaine des placements et particulièrement des placements alternatifs, Tellco SA dispose de processus de surveillance structurés qui régulent les conflits d'intérêt potentiels et les actes juridiques passés avec des personnes proches. Ces processus sont présentés chaque année au conseil de fondation de la Tellco pkPRO.

Tellco SA a déclaré dans la convention du 25 octobre 2007 n'avoir accepté aucun avantage financier dans l'exercice de la gestion de fortune depuis septembre 2006 et s'est engagée à l'avenir à transmettre de sa propre initiative d'éventuels avantages financiers à la Tellco pkPRO. En 2019, aucun avantage de cette nature n'a été accordé.

6.2 Recours à des extensions (article 50 alinéa 4 OPP 2) avec preuve concluante du respect de la sécurité et de la répartition des risques (article 50 alinéa 1 à 3 OPP 2)

Placements alternatifs / immobiliers

A la fin 2019, la part de placements alternatifs s'élevait à 20.5 % et la part de l'immobilier à 29.9 % de l'actif total. Des placements directs en Private Debts ont également été faits, conformément au règlement de placement.

Choix / gestion / contrôle

Tellco SA sélectionne les placements alternatifs et les placements immobiliers en faisant appel à des spécialistes et avec le même soin que pour les placements traditionnels.

Sécurité de la réalisation du but de prévoyance

La part de la fortune investie en placements alternatifs directs et indirects a été définie à l'aide de valeurs empiriques (provenant notamment d'études d'allocation d'actifs). Dans le cas des placements immobiliers, nous avons accordé beaucoup d'importance à une large diversification. L'expérience montre que les placements alternatifs et immobiliers sont susceptibles de représenter un complément précieux aux placements traditionnels justement en période de crise. Leur contribution à la sécurité de la réalisation du but de prévoyance est ainsi garantie. Ils assurent en outre un apport plus permanent.

Diversification / liquidité

Les placements alternatifs jouent un rôle important dans la diversification et les placements immobiliers dans la stabilisation de l'actif total et contribuent à améliorer le rapport risque / rendement. Dans le cas contraire, l'exposition aux placements alternatifs serait nettement supérieure. La valeur des placements alternatifs est certes affectée jusqu'à un certain point par les évolutions des cours des placements traditionnels, mais elle est essentiellement déterminée par d'autres facteurs. Les placements ayant des propriétés de cash-flow (Private Debt par exemple) sont surpondérés. Dans le cas des placements immobiliers, nous accordons beaucoup d'importance à une large diversification régionale et spécifique aux utilisateurs. Nous veillons par ailleurs à ce qu'une grande partie des placements alternatifs se compose d'actifs plutôt liquides (structures ouvertes, retrait mensuel / trimestriel possibles), complétés toutefois par des placements plutôt non liquides (structures fermées, retraits impossibles pendant plusieurs années) afin d'atteindre ici également une plus grande diversification.

Rentabilité

Le conseil de fondation a décidé de maintenir la part élevée des placements alternatifs et immobiliers, car il est convaincu qu'ils jouent un rôle positif tant dans la réalisation des objectifs de rendement que dans la répartition appropriée des risques. Ils soutiennent à ce titre la réalisation du but de prévoyance.

6.3 Valeur - cible et calcul des réserves de fluctuation

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée ou dissoute afin de compenser les variations à court terme de la valeur des placements financiers. Sa valeur-cible est calculée selon les hypothèses fondées sur le risque encouru sur les placements contenues dans l'étude de congruence actif / passif effectuée périodiquement.

Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	**31.12.2019 CHF 1'000**	**31.12.2018 CHF 1'000**	**Evolution en %**
Etat au 1er janvier	–	56'257	- 100.0
Affectations (+) / prélèvements (–) compte d'exploitation	119'235	- 56'257	- 311.9
Situation au 31 décembre	**119'235**	–	–
Valeur - cible de la réserve de fluctuation	**523'000**	**393'000**	**33.1**
Valeur - cible en % de la fortune	15.7 %	13.6 %	
Réserve de fluctuation de valeur disponible	119'235	–	–
Déficit de réserve	**403'765**	**393'000**	**2.7**
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance			
Etat au 1er janvier	12'836	13'916	- 7.8
Apports / prélèvements	- 927	- 1'080	- 14.2
Affectation provenant du compte d'exploitation	–	–	
Situation au 31 décembre	**11'909**	**12'836**	**- 7.2**

Aucune distribution aux réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance ne s'est produite durant l'exercice sous revue, car le taux de couverture est inférieur à 105 %.

6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2019			31.12.2018		
	CHF 1'000	en %	Stratégie en %	CHF 1'000	en %	Stratégie en %
Marché monétaire	296'542	9.0	0 – 10	148'906	5.2	0 – 10
Prêts hypothécaires	87'427	2.7	0 – 10	50'605	1.8	0 – 5
Obligations Suisse et étranger en CHF	158'580	4.7	0 – 40	192'502	6.8	0 – 40
Obligations internationales en monnaies étrangères	273'359	8.3	0 – 20	135'561	4.8	0 – 20
Obligations convertibles	–	–	0 – 8	121'799	4.3	0 – 8
Actions Suisse	376'264	11.5	0 – 20	278'677	9.8	0 – 20
Actions internationales	437'103	13.3	0 – 20	303'820	10.7	0 – 20
Placements alternatifs	671'007	20.5	0 – 30	674'191	23.7	0 – 15
Immobilier Suisse	980'463	29.9	20 – 35	938'982	33.0	20 – 35
Total intermédiaire	**3'280'745**	**100.0**		**2'845'043**	**100.0**	
Créances contre employeurs	46'702			44'595		
Autres créances suisses	2'303			3'098		
Actifs transitoires	1'729			1'933		
Actifs des contrats d'assurance	379			401		
Total des actifs	**3'331'858**			**2'895'070**		

	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %
Limites générales selon l'OPP 2						
Placements en créances garanties par gage foncier (article 55a OPP 2)	87'427	2.6	50	50'605	1.7	50
Placements en actions (article 55b OPP 2)	813'367	24.4	50	582'497	20.1	50
Placements immobiliers (article 55c OPP 2)	980'463	29.4	30	938'982	32.4	30
> dont à l'étranger	–	–	10	–	–	10
Placements alternatifs (article 55d OPP 2)	671'007	20.1	15	674'191	23.3	15
Placements en devises étrangères sans couverture (article 55e OPP 2)	620'365	16.9	30	480'964	16.9	30

Asset allocation of alternative investments	Collectifs CHF 1'000	Directs CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Hedge Funds	98'593		98'593	108'345
Insurance-Linked Securities	125'695		125'695	136'736
Private Equities	126'886		126'886	104'259
Private Debts	224'299	44'869	269'168	275'751
Placements en infrastructures	42'040		42'040	46'272
Opérations de couverture sur devises	8'625		8'625	2'828
Total	**626'138**	**44'869**	**671'007**	**674'191**

6.4.1 Marché monétaire
Le poste Marché monétaire contient des avoirs en compte auprès de banques et de négociants en valeurs mobilières, des avoirs à terme auprès de banques et des parts de fonds du marché monétaire.

6.4.2 Obligations
La part des obligations a été augmentée de 11.5 % à 13.0 % au cours de l'exercice sous revue. Sa valeur est de CHF 431.9 millions.

6.4.3 Obligations convertibles
Les obligations convertibles ont été liquidées.

6.4.4 Actions
Au cours de l'exercice sous revue, la part des actions a fluctué entre 20.1 % et 26.0 %. Sa valeur est de CHF 813.4 millions; la part a augmenté et est passée à 24.8 %.

6.4.5 Immobilier Suisse
Le portefeuille immobilier a été augmenté de CHF 41.5 millions durant l'exercice sous revue. La part reste à 29.9 %. CHF 594.0 millions de la valeur sont investis en parts du groupe d'investissement relatif à l'immobilier suisse de Tellco Fondation de placement.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)
Les postes d'instruments dérivés suivants étaient ouverts au 31 décembre 2019:

	Valeur du marché 31.12.2019 en CHF 1'000	Volume de contrats en CHF 1'000	Accroissement des engagements en CHF 1'000	Réduction des engagements en CHF 1'000
Opérations à terme sur devises EUR, USD, GBP, HKD				
> Valeur de rachat positive	9'529	606'973		606'973
> Valeur de rachat négative	- 998	134'913		134'913
Total Contrats à terme sur devises	**8'531**	**741'886**	–	**741'886**

Les instruments financiers dérivés sont couverts par des investissements de placement existants.

6.6 Engagements de capital ouverts

	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Au 31 décembre 2019, les engagements de capital ouverts suivants existaient:		
Total	**61'871**	**111'165**

6.7 Explication relatives au résultat net des placements de la fortune

La composition du résultat net des immobilisations est visible dans le compte d'exploitation. Durant l'exercice sous revue, la performance nette pondérée en fonction du capital du placement de la fortune s'élève à 7.38 % (année précédente: - 1.83 %).

6.7.1 Frais d'administration des placements de la fortune

	2019 CHF 1'000	en %	2018 CHF 1'000	en %
Droits pour gestion de fortune au niveau institution (frais TER)	5'836	0.18	6'835	0.24
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	723	0.02	1'219	0.04
Autres frais (frais SC)	81	0.00	91	0.00
Frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais	28'041	0.84	30'199	1.05
> dont frais TER des placements alternatifs transparents en matière de frais	14'854	0.45	16'793	0.58
> dont frais TER résultant des commissions de performance sur les placements alternatifs transparents en matière de frais	2'681	0.08	3'345	0.12
> dont frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais dans des biens immobiliers	4'039	0.12	3'591	0.12
> dont frais TER des autres placements collectifs transparents en matière de frais	6'467	0.19	6'470	0.22
Total	**34'681**	**1.04**	**38'344**	**1.33**
> dont sur les placements sans les placements alternatifs		0.61		0.76
> dont sur les placements alternatifs		2.74		3.21
Total des placements financiers	3'329'749	100.00	2'892'736	100.00
Placements financiers non transparents en matière de frais	–	0.00	6'764	0.23
Placements financiers transparents en matière de frais – taux de transparence des frais	**3'329'750**	**100.00**	**2'885'972**	**99.77**

A compter de l'exercice 2013, toutes les institutions de prévoyance sont tenues, conformément à la directive CHS PP du 23 avril 2013, de comptabiliser aussi au titre des charges dans leur compte d'exploitation les frais occasionnés dans le cadre de leur gestion de fortune, à savoir les frais de transaction et les impôts ainsi que les frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais.

Frais TER: notamment commissions de gestion, droits de dépôt, droits d'administration de fonds et commissions de performance
Frais TTC: frais de transaction tels que courtage et commissions d'émission et de reprise ainsi qu'impôts (droit de timbre)
Frais SC: frais pour le contrôle externe de gestion des investissements, entre autres

6.7.2 Placements de la fortune non transparents
Il n'y en a pas.

6.8 Explications concernant les placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs
Au 31 décembre 2019, le total des créances de comptes de prime contre les entreprises affiliées s'élevait à CHF 50'075'000 (3'366 employeurs). En outre, le ducroire des créances douteuses se monte à environ CHF 3'373'000. Les soldes à la charge des employeurs ont été incrémentés à un taux de 6 %, contre 1 % pour les soldes au crédit des employeurs. Cette rémunération a entraîné un produit d'intérêt de CHF 193'000. Ces créances en compte courant ne sont pas considérées comme étant un placement auprès de l'employeur.

6.8.2 Explications relatives aux réserves de contributions des employeurs
Outre les engagements de compte de prime envers les entreprises affiliées CHF 16'693'469 au 31 décembre 2019, on compte les réserves de contributions de 403 employeurs. L'évolution de ces réserves se présente comme suit:

	2019 CHF 1'000	2018 CHF 1'000
Sans renonciation à l'utilisation		
Situation au 1er janvier	24'043	20'885
Dépôts	10'866	6'558
Transmission au nouvel assureur	- 2'289	- 239
Utilisation pour le versement des cotisations des employeurs	- 5'527	- 3'311
Utilisation pour attribution au capital d'épargne	–	- 75
Intérêts 1 % (1 % exercice précédente)	235	225
Situation au 31 décembre	**27'328**	**24'043**

7 Explication des autres postes du bilan et du compte de résultats
7.1 Autres engagements

	32.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations d'épargne	259'107	238'437	8.7
Cotisations de risque	54'876	53'369	2.8
Contributions aux frais administratifs	8'972	8'091	10.9
Cotisations unitaires	5'317	4'603	15.5
Total Cotisations	**328'272**	**304'500**	**7.8**

7.2 Frais généraux d'administration par mutation
7.2.1 Frais généraux d'administration

Frais généraux d'administration	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF	Evolution en %
Frais généraux d'administration (y compris Case Management)	13'955'062	12'898'259	8.2
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	186'589	165'878	12.5
Autorité de surveillance	38'359	39'137	- 2.0
Frais de marketing et de publicité	7'057'254	4'727'532	49.3
Frais de courtage	7'825'520	7'634'992	2.5
Total	**29'062'784**	**25'465'798**	**14.1**

7.2.2 Frais généraux d'administration par mutation

Frais généraux d'administration par mutation	31.12.2019	31.12.2018	Evolution en %
Nombre d'assurés actifs au 1er janvier, y compris entrées et sorties	228'983	205'930	11.2
Nombre de rentiers au 31 décembre	3'476	3'005	15.7
Total bénéficiaires	**232'459**	**208'935**	**11.3**
Frais généraux d'administration par personne en CHF	**125**	**122**	**2.6**

Weibel, Hess & Partner AG effectue chaque année un comparatif des caisses de pension. Au printemps 2019 (sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018), les frais de gestion des fondations collectives ont été calculés par rapport au nombre de mutations. La Tellco pkPRO se hisse en deuxième position avec une valeur de CHF 122. (Source: www.pensionskassenvergleich.ch)

8 Directives de l'autorité de surveillance
Il n'y en a pas.

9 Autres informations concernant la situation financière

9.1 Mesures prises pour compenser le découvert

Le découvert qui existait au 31 décembre 2018 a pu être résolu. Aucune autre mesure n'est nécessaire.

9.2 Mise en gage d'actifs

Le dépôt de titres suivant a fait l'objet d'une mise en gage aux fins de garantie des instruments financiers dérivés:

	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Tellco SA	**70'465**	**79'258**

9.3 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire en rapport avec la situation financière n'est en suspens.

9.4 Engagements éventuels à l'égard de tiers

Le tiers a renoncé à l'engagement éventuel par un courrier daté du 5 juillet 2019. La position est liquidée.

10 Evénements survenus postérieurement à l'établissement du bilan

Aucun événement important nécessitant une correction des comptes annuels 2019 n'a eu lieu postérieurement à la date du bilan.

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de
Tellco pkPRO, Schwyz

Bâle, le 5 mai 2020

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels
En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Tellco pkPRO, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle
Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1, LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al. 1, LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié
> si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
> si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
> si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
> si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
> si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
> si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
> si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Les dispositions légales concernant les actes juridiques avec des personnes proches n'ont pas été respectées (appels d'offre, transparence totale lors de l'adjudication).

Nous confirmons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables sont respectées, sauf pour les constatations mentionnées au paragraphe précédent concernant les actes juridiques avec des personnes proches.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Raymond Frey
Expert-réviseur agréé

Impressum
Rapport de gestion 2019 de la Tellco pkPRO

Editeur Tellco pkPRO

En cas de divergences, seule la version allemande fait foi.

Schwyz est notre berceau – la Suisse est notre foyer

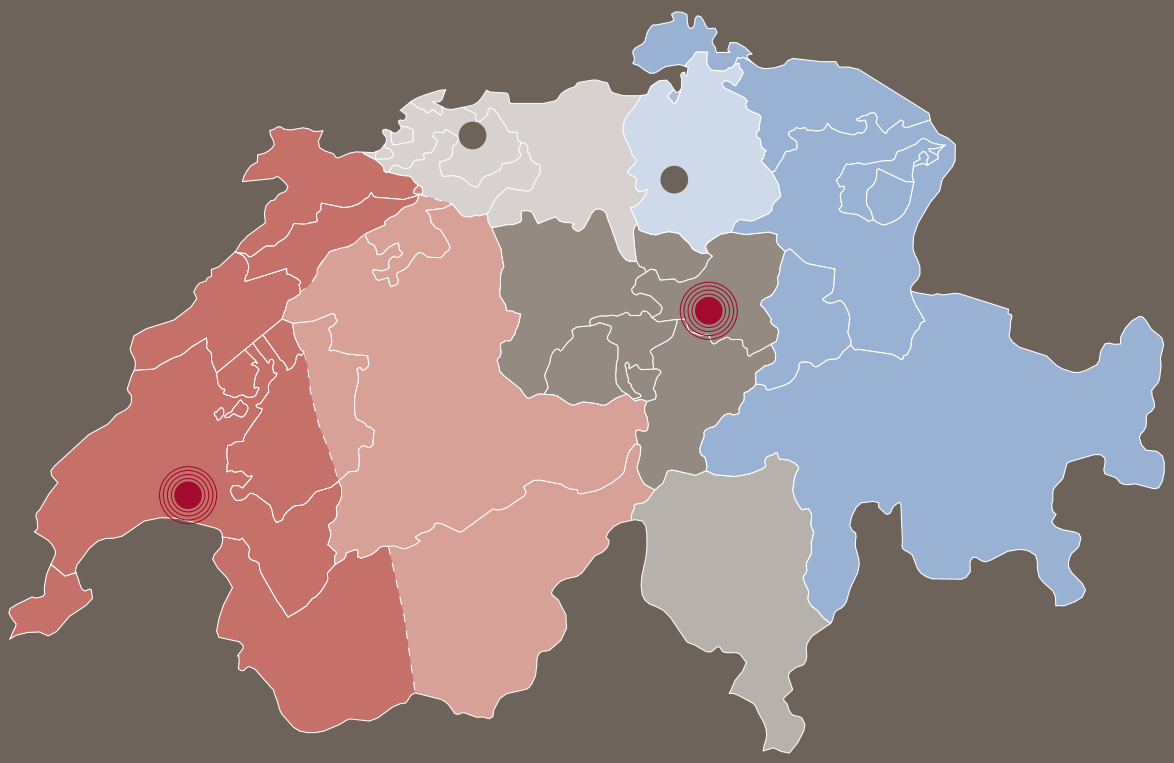

Siège à Schwyz

Tellco pkPRO
Bahnhofstrasse 4
Postfach 434
6431 Schwyz
Suisse

tellco.ch

Représentations régionales

Ancrés régionalement
– Suisse romande
– Mittelland
– Suisse centrale
– Tessin
– Suisse du n ord-ouest
– Suisse orientale
– Zurich